

Greffé
du Tribunal de Commerce de
LIBOURNE
36 RUE VICTOR HUGO BP 195
33504 LIBOURNE CEDEX

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

Dépôt effectué par :

! SA PEYRAT-ARMANDY
! 90, COURS DES GIRONDINS
! 33500 LIBOURNE

! S.A.R.L. @ COM EXPERTISE
! 7 BLD DANTON
! 47302 VILLENEUVE SUR LOT

Numéro RCS : LIBOURNE B 333 928 380

<586/1985B00104>

! Pièces déposées le 13/01/2004

Numéro : 240040

! P.V. D'ASSEMBLEE du 17/11/2003
! - CHANGEMENT ADMINISTRATEUR
! ADMI PARTANTS : PEYRAT ARMANDY RENE - LEPINOUX
! PHILIPPE ET GROMADA DANIEL
! NOUVEAUX ADMI : PIQUER DAVID - PECHMAGRE CAMINADE
! ALAIN - MAURI PATRICK

! PV CONSEIL ADMINISTRATION du 29/11/2003
! - CHANGEMENT DE P.D.G.
! ADMI PARTANTS : PEYRAT ARMANDY RENE - LEPINOUX
! PRESIDENT PARTANT : PEYRAT ARMANDY RENE
! PHILIPPE ET GROMADA DANIEL
! NOUVEAU PRESIDENT : PIQUET DAVID
! NOUVEAUX ADMI : PIQUER DAVID - PECHMAGRE CAMINADE
! DIRECTEUR GL DELEGUE : PECHMAGRE CAMINADE ALAIN
! ALAIN - MAURI PATRICK

Le Greffier,

✓ h h

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 17 NOVEMBRE 2003

L'an deux mille trois,

Le 17 novembre,

A 12 heures,

Les actionnaires de la société PEYRAT-ARMANDY, société anonyme au capital de 123.000 euros, divisé en 8.042 actions dont le siège est 90, Cours des Girondins – 33500 LIBOURNE, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du conseil d'administration.

Monsieur COQUEREAU Philippe régulièrement convoquée, est absente et excusé.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur René PEYRAT-ARMANDY en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Alain PECHMAGRE représentant la société @ COM EXPERTISE, et Monsieur David PIQUER, les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Patrick MAURI est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 8.042 actions sur les 8.042 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum du quart requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la copie des lettres de convocation,
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

RAN

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Constatation des démissions d'administrateurs,
- Nomination des nouveaux administrateurs en remplacement,
- Nomination d'un nouvel administrateur,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale , après lecture du rapport du conseil d'administration, prend acte de la démission de Monsieur Daniel GROMADA à compter de ce jour de son mandat d'administrateur et nomme en remplacement, à compter de ce jour et pour la durée du mandat restant à courir en qualité d'administrateur, Monsieur David PIQUER, né le 10 mars 1970 à TULLE (19), Demeurant 27, Rue de la Liberté – 33500 LIBOURNE, De nationalité française.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale , après lecture du rapport du conseil d'administration, prend acte de la démission de Monsieur Philippe LEPINOUX à compter de ce jour de son mandat d'administrateur et nomme en remplacement, à compter de ce jour et pour la durée du mandat restant à courir en qualité d'administrateur, Monsieur Alain PECHMAGRE-CAMINADE, né le 10 avril 1952 à FLOIRAC (LOT) de nationalité française, demeurant 71 Avenue Victor Hugo – 46400 SAINT CERE.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Signature

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale , après lecture du rapport du conseil d'administration, nomme à compter de ce jour pour une durée de six années en qualité d'administrateur, Monsieur Patrick MAURI, né le 05 Août 1963 à VILLENEUVE SUR LOT (LOT ET GARONNE), demeurant «Salabert» à 47300 PUJOLS, de nationalité française.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Les nouveaux administrateurs, présents à la réunion, acceptent les fonctions qui viennent de leur être confiées et déclarent qu'ils n'exercent aucune fonction et ne sont frappés d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de leur interdire d'exercer lesdites fonctions.

QUATRIEME RESOLUTION

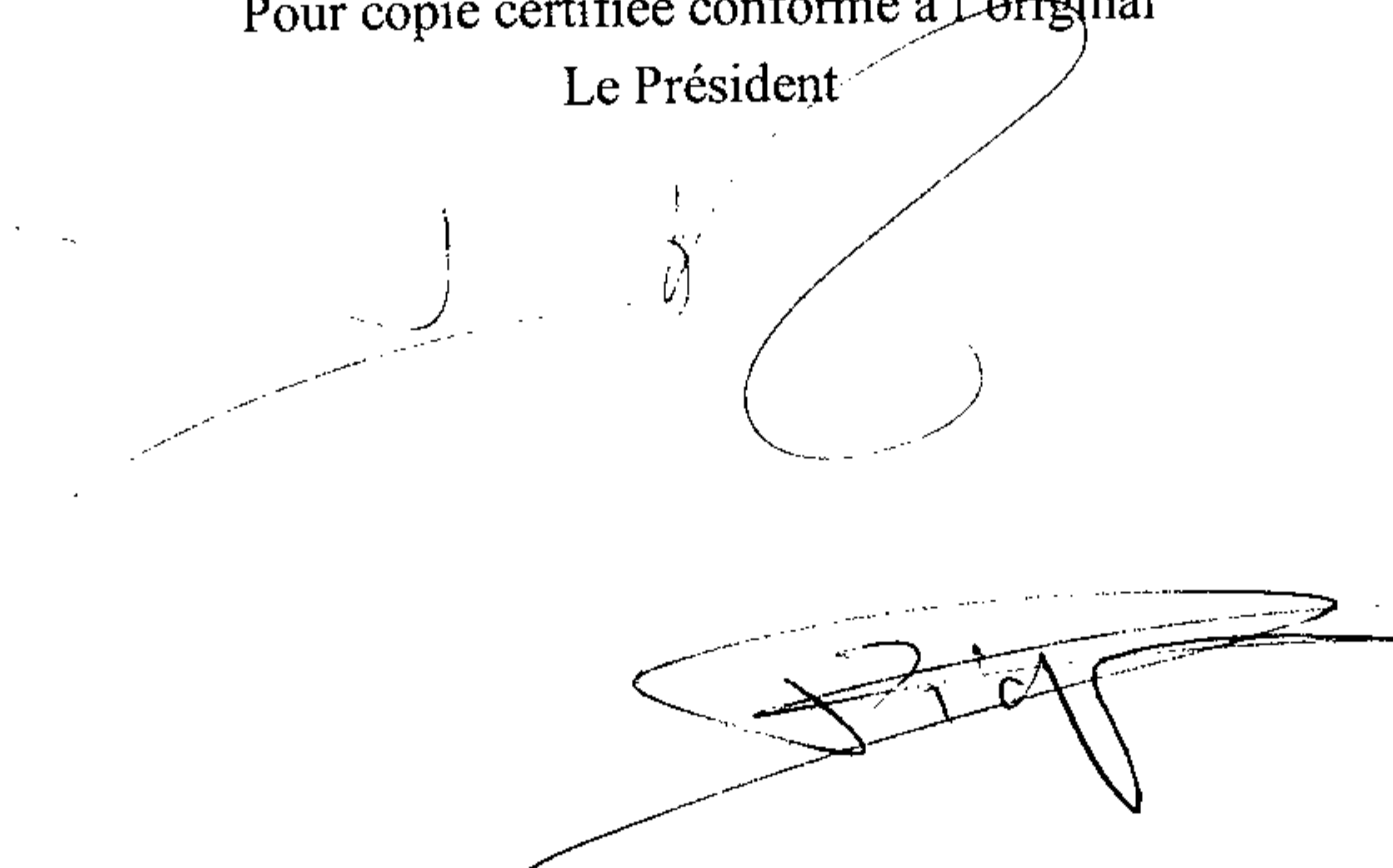
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Pour copie certifiée conforme à l'original
Le Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to the President, is written over the text 'Le Président'.

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 29 NOVEMBRE 2003

L'an deux mille trois,
Le 29 NOVEMBRE,
A 10 heures,

Les administrateurs de la société PEYRAT-ARMANDY se sont réunis en Conseil, au siège social, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Sont présents :

Monsieur David PIQUER, administrateur,
Monsieur Alain PECHMAGRE-CAMINADE, administrateur,
Monsieur Patrick MAURI, administrateur,
Monsieur René PEYRAT-ARMANDY, administrateur.

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur René PEYRAT-ARMANDY est présent en sa qualité de Président du Conseil d'Administration, lequel, après avoir fait signer le registre de présence par les membres entrant en séance, constate que les administrateurs présents réunissent la totalité des membres en fonction et que le conseil peut valablement délibérer.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Monsieur le Président rappelle que le conseil est réuni en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Démission du Président de son mandat d'administrateur,
- Démission du Président du Conseil d'administration et Directeur Général et Nomination du nouveau Président, Monsieur David PIQUER,
- Démission de Monsieur Philippe LEPINOUX de ses fonctions de Directeur général délégué et Nomination de Monsieur Alain PECHMAGRE-CAMINADE à ces fonctions,
- Pouvoirs à donner.

DEMISSION DE MONSIEUR PEYRAT-ARMANDY DE SON MANDAT
D'ADMINISTRATEUR

Monsieur René PEYRAT-ARMANDY, suite à la cession des actions de la société, indique qu'il démissionne à compter du 30 novembre 2003 sans réserves de son mandat d'administrateur.

Le conseil d'administration prend acte de cette démission.

NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN REMPLACEMENT DU PRESIDENT DEMISSIONNAIRE.

Le Président informe le Conseil de sa décision de renoncer à son mandat de Président du Conseil d'Administration de la Société et en expose les raisons.

Il indique également qu'il ne désire plus exercer les fonctions de Directeur Général de la Société.

Il demande aussi à être déchargé de ses fonctions d'administrateur.

En conséquence, il demande au Conseil de bien vouloir procéder à son remplacement.

Le Conseil prend acte de cette démission et remercie son Président pour les services rendus à la Société.

La candidature de Monsieur David PIQUER aux fonctions de Président du Conseil d'Administration est soumise au vote des administrateurs.

Le Conseil, après en avoir délibéré, élit, à l'unanimité, Monsieur David PIQUER Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur René PEYRAT-ARMANDY, et ce pour la durée de son mandat d'administrateur.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide que Monsieur David PIQUER, Président du Conseil d'Administration, assumera également la direction générale de la Société pour une durée fixée par les statuts.

Monsieur David PIQUER déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.

En sa qualité de Président du Conseil d'Administration, Monsieur David PIQUER représentera le Conseil d'Administration. Il organisera et dirigera les travaux de celui-ci, dont il rendra compte à l'Assemblée Générale. Il veillera au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assurera, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

En sa qualité de Directeur Général, il jouira des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représentera la Société dans ses rapports avec les tiers.

La rémunération du Président du Conseil d'Administration et directeur générale sera fixée ultérieurement par le Conseil d'Administration.

Monsieur David PIQUER préside alors la réunion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL DELEGUE EN
REMPLACEMENT DU DIRECTEUR GENERAL DELEGUE
DEMISSIONNAIRE.**

Le Président informe le Conseil de la décision de Monsieur Philippe LEPINOUX de renoncer à ses fonctions de Directeur Général délégué de la Société et lui donne lecture de sa lettre de démission.

Il indique également que Monsieur Philippe LEPINOUX demande à être déchargé de son mandat d'administrateur.

En conséquence, il demande au Conseil de bien vouloir procéder à son remplacement et le Conseil prend acte de sa démission.

Le Président indique que le Directeur Général propose la nomination de Monsieur Alain PECHMAGRE-CAMINADE à ce poste.

Sur la proposition du Directeur Général, et après en avoir délibéré, le Conseil désigne, à l'unanimité, Monsieur Alain PECHMAGRE-CAMINADE, en qualité de Directeur Général délégué, pour la durée de son mandat d'administrateur ; toutefois, si le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, Monsieur Alain PECHMAGRE-CAMINADE conservera, sauf décision contraire du Conseil, ses fonctions et ses attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

Il remercie les membres du Conseil de leur confiance et déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil décide, à l'unanimité, qu'en sa qualité de Directeur Général délégué, Monsieur Alain PECHMAGRE-CAMINADE disposera, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

La rémunération du Directeur Général délégué sera fixée ultérieurement par le Conseil d'Administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

POUVOIRS

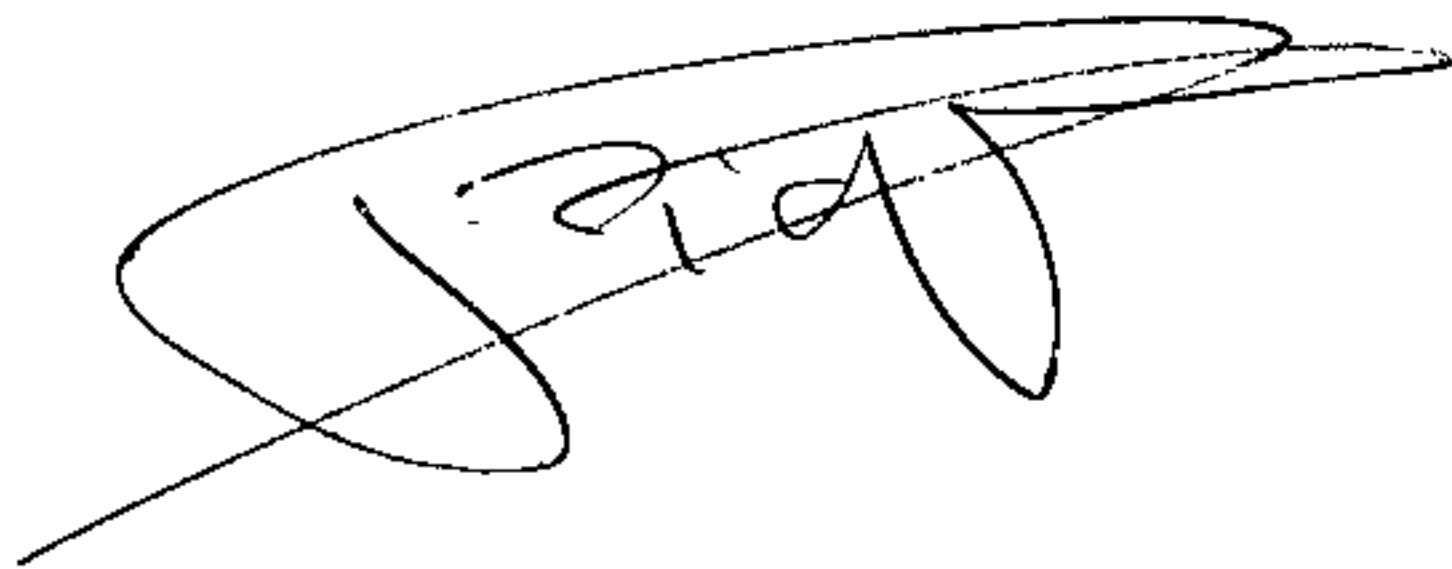
Le Conseil donne tous pouvoirs au président ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Pour copie certifiée conforme à l'original
Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized 'P' followed by some illegible characters, likely representing the President's name.